

Règlements et avantages CSE pour les CDI et les CDD

EVENEMENT	CDI et CDD	CONDITIONS D'ATTRIBUTION
Bon d'achat "naissance" – valeur 60,00€		Un seul bon par enfant et par famille.
Bon d'achat "mariage" – valeur 60,00€		Un bon par salarié.
Gerbe de fleurs – valeur 80,00€		Pour le décès d'un proche (conjoint, parents, frères et sœurs, beaux parents, enfants, salariés de l'entreprise). Merci d'informer, lors de votre appel au service du personnel de votre absence, le lieu du dépôt de la gerbe, celui-ci transférera ces infos pratiques au CSE
OU		
DON – valeur 80,00€		A une association caritative à but non lucratif à la demande précisée par le salarié s'il ne souhaite pas de fleurs pour le défunt.
Participation pour le voyage scolaire d'un enfant – valeur 100,00€		Classe de mer, neige, etc. Jusqu'au 18 ans de l'enfant : 100% du montant dans la limite de 100,00€ par an et par enfant dans le cadre scolaire.
Bon d'achat Noël (cadhoc à ce jour) – valeur 80,00€		Un bon par salarié délivré fin Novembre
Jouet NOEL enfants – valeur 50,00€		Une seule participation CSE par enfant et par famille (jusqu'à 14 ans année civile). Nés après commande: remboursement sur justificatif jusqu'au 31/12 de l'année en cours
Participation sur les activités Sportives, Musicales, Permis pêche et chasse – valeur 80,00€		100% du montant dans la limite de 80,00€ par an et par salarié (ayants droits : le salarié, son conjoint et enfant(s) jusqu'à majorité Prise en charge 100%, une licence ne peut être présentée qu'une fois dans le cas du couple salariés Toque Angevine.
Colis de Noël Gourmand – valeur 100,00€		En décembre, un colis par salarié
OU		
Bons Assanble commerçants de Segré – valeur 100,00€		En décembre, un bon par salarié
Chèques vacances	CDI	Épargne du salarié sur 9 mois de août à mars à laquelle s'ajoute une participation du CSE, inscription fin juin au C.S.E., distribué ou envoyé en mai.
Départ à la retraite	CDI	8 euros/an (limite plafond Urssaf de l'année en cours)
Une clé de réduction pour les distributeurs de boisson Pélican Rouge (Selecta)		Une par salarié (Sans caution)
Pass'culture – valeur 60,00 euros		Un remboursement de 60 euros par salarié et par an sur présentation d'une facture
Voyage		Participation du CSE

La fiche d'identification doit être remplie et tenue à jour

Attention, en cas de congé parental vos droits au C.S.E. sont suspendus

Tous les bons d'achats (mariage, naissance, Noël) seront à retirer personnellement avant la fin de l'année civile à une permanence C.S.E. afin d'y apposer votre signature.
Aucun bon ne sera envoyé, même en cas d'absence, maladie ou autre.
Toutes les attestations devront être remplies **intégralement** par le Président du sport pour licence ou autre activité ou du directeur de l'école, pour les voyages d'étude et dûment signées et tamponnées .

Merci de votre compréhension. LE C.S.E.